

INFORMATION CHSCT

**Info
Importante**

Projet PARIS-LYON

Ce jour se tenait le CHSCT de consultation concernant le projet Paris-Lyon. En gros, une fois la consultation passée, la direction a toute liberté pour mettre en œuvre.

Les membres CHSCT SUD-Rail et CGT ont refusé d'entrer dans le jeu de la direction qui n'a pas répondu à de multiples questions sur les conséquences de ce projet.

Ils ont donc voté une délibération désignant un cabinet d'expertise indépendant chargé d'analyser l'ensemble du projet et les conséquences pour les ASCT en termes de conditions de travail, de santé, de sécurité.

A noter que les membres CHSCT CFDT, fidèles à eux mêmes se sont positionnés contre cette expertise.

Toujours est-il que la majorité SUD-CGT a permis que cette délibération soit adoptée et c'est un membre SUD-Rail qui a été mandaté pour agir au nom du CHSCT (en justice si nécessaire).

Cette expertise gèle toute mise en œuvre du projet. Concrètement, la direction ne peut plus avancer jusqu'aux conclusions de l'expertise et jusqu'à ce que le CHSCT puisse émettre un avis.

Par conséquent, la direction ne peut légalement demander aux agents de Voyages de se positionner dès fin novembre sur leur affectation en avril prochain.

**Nous vous tiendrons
informés des suites...**



CHSCT Extraordinaire du 5 novembre